

Maison d'enfants - Monnetier-Mornex - 74

Les prestations spécifiques

Les prestations d'accueil

La modularité et la diversité des différentes prestations offertes au sein de l'établissement permettent d'adapter au mieux la prise en charge et la prise en compte des différentes situations. Les prestations sont portées par des services qui sont pensés comme des espaces dans lesquels les jeunes et leurs familles sont considérés comme « co-actants » disposant d'une capacité d'interprétation et d'intervention, conditionnés par leur histoire personnelle antérieure. Dans le cadre de la mission de protection de l'enfance, il s'agit de percevoir en quoi les jeunes et leur famille, par la mobilisation de leurs ressources, peuvent participer à la construction de leur avenir. Il s'agit de créer un décalage, un déséquilibre, qui va permettre d'établir des zones d'incertitude dans lesquelles il sera possible de travailler avec le jeune, sa famille, et son réseau d'appartenance.

L'idée développée est que les services offrant les prestations doivent à tout prix se garder d'être le lieu de fabrication de « la désignation sociale » et donc d'être générateurs de placements longs. Les modalités d'intervention et la pluralité des prestations doivent permettre d'activer la recherche de solutions alternatives, en priorité les solutions familiales, dans la mesure du possible.

La prise en charge globale de la situation, comprenant à la fois un travail centré sur l'enfant, les parents, le milieu et les interactions entre chacun d'eux, s'inscrit en opposition à un placement conçu comme une solution. Le fait de sortir d'un processus de « déqualification » va donc permettre, non seulement par des postures, mais aussi par des intentions, de favoriser l'expression et de contribuer ainsi à ce que chaque situation ou sentiment soit mis à profit. L'accompagnement visant des modifications de trajectoire pourra permettre de rendre les jeunes et les familles acteurs de nouvelles constructions. Les modalités d'intervention dans ce genre de dispositif doivent favoriser et valoriser les potentialités, en dégagant de nouvelles orientations et de nouvelles manières de faire. Il s'agit de créer et d'étayer sans cesse les conditions d'expression de chacun, afin que la mise en œuvre de l'expérience soit en même temps sa mise à l'épreuve.

Les prestations éducatives

Accompagnement collectif

La prise en charge collective dans les actes du quotidien comprend :

- la mise en place de repères collectifs structurants et sécurisants pour que le jeune puisse se situer dans l'espace et le temps, et acquérir les apprentissages de la vie en société ;
- l'organisation collective, choisie comme support pour tendre vers l'autonomisation et la responsabilisation du jeune ;
- les temps d'échange, d'écoute et de solidarité qui doivent permettre de travailler sur l'estime de soi au travers du regard de l'autre ;
- la sollicitation des usagers pour l'entretien du linge, de leur chambre et des espaces collectifs ;
- dans une dimension collective, des moments de partage vécus entre pairs pour permettre le développement de la pensée dans les domaines de l'argumentation, de l'esprit critique et de l'éducation au jugement ;

- le partage de la vie quotidienne, véritable support à l'action éducative pour permettre au jeune de s'approprier un rythme représentatif de la vie en société dans laquelle il pourra s'inscrire, se repérer et se responsabiliser ;
- l'organisation d'activités de loisir, collectives ou individuelles, sources d'épanouissement, de découverte et de valorisation, pour répondre aux besoins de tout un chacun de se distraire ;
- des propositions d'activités ludiques et de loisir, telles que des jeux de société, la bibliothèque à la disposition des enfants avec des ouvrages adaptés, des activités de loisir en extérieur et l'organisation de camps durant les vacances scolaires.

Accompagnement individuel

L'accompagnement individuel est réalisé selon les différents champs apparaissant dans le projet personnalisé (PP).

Champ familial :

- maintenir et favoriser les liens familiaux et entre la fratrie ;
- apporter un soutien régulier en se rendant disponible auprès du jeune, de la famille (entretiens) ;
- être à l'écoute des besoins (jeune et famille) pour garantir la protection et le bien-être du jeune ;
- soutenir et responsabiliser les parents en ce qui concerne leur fonction parentale.

Champ personnel :

- réaliser le PP en présence de l'usager pour lui permettre de se projeter vers l'avenir et rechercher son consentement dans la forme donnée à l'accompagnement ;
- mobiliser l'usager autour des tâches usuelles de la vie quotidienne (entretenir sa chambre, mettre la table, préparer les repas, etc.), soit une position de responsabilité ;
- à travers les actes du quotidien, l'aider à progresser dans sa capacité à être autonome ;
- créer des espaces de négociations ou de médiation, et des temps d'entretiens individuels ;
- mobiliser le jeune pour qu'il s'implique dans la vie du groupe (repas, jardinage, courses, tâches ménagères, etc.) ;
- l'accompagner face à l'émergence de difficultés liées à la situation de l'usager ;
- inscrire l'enfant dans une trajectoire ascendante (espaces matérialisés pour réintroduire des mécanismes d'échanges, permettre l'expression et l'expérimentation afin de produire un éventuel changement) ;
- permettre au jeune d'étayer ses repères (vie indépendante) pour accéder à une posture adulte ;
- permettre de tester ses capacités et d'acquérir des savoir-faire et savoir-être ;
- préparer le jeune à sa sortie, au retour au domicile familial et à la séparation (enfants du groupe de vie, personnel de la maison d'enfants) ;
- effectuer des entretiens éducatifs pour faire le point avec le jeune ;
- adapter l'accompagnement et construire un projet dans lequel le jeune peut développer des compétences (vie affective, vie sociale, vie quotidienne, vie scolaire et professionnelle) ;
- guider dans les démarches en orientant vers le droit commun adapté ;
- accompagner le jeune dans sa globalité, au quotidien, depuis le lever jusqu'au coucher (partage de repas, préparation pour l'école, devoirs, moments de détente ou d'activités) ;
- le coucher et lever :
 - accompagner autour du sommeil ; respecter le calme et le silence, adapter le coucher en fonction de l'âge ou du besoin de l'enfant, accompagner l'endormissement qui peut être difficile car caractérisé par l'expression des angoisses (écoute et bienveillance) ;
 - accompagner autour du lever ; accompagner l'enfant à s'habiller, faire son lit, se laver les dents, etc.

Champ du soin :

- sensibiliser à l'équilibre alimentaire ;
- apprendre l'hygiène corporelle ;
- prendre soin de son corps ;
- accompagner dans les démarches de soins (rendez-vous chez le médecin, accompagnement pour un bilan, etc.).

Champ de la scolarité et de la formation :

- développer les capacités du jeune à s'inscrire dans son projet de formation ;
- veiller à maintenir des entretiens réguliers avec les professeurs en concertation avec les familles ;
- assurer un soutien et un lien avec les autres professionnels ;
- assurer le suivi scolaire et l'aide aux devoirs.

Les équipes éducatives de la maison d'enfants veillent à ce que le parcours scolaire puisse être adapté aux particularités du jeune. Elles travaillent en lien avec les équipes enseignantes qui s'attachent à proposer des cursus adaptés. Les éducateurs de la maison d'enfants travaillent en partenariat avec les équipes pédagogiques (proviseur, conseiller principal d'éducation, professeur, assistante sociale scolaire, psychologue scolaire). L'objectif principal est d'éviter une déscolarisation totale du jeune.

Le travail porte sur le projet du jeune. Le partenariat avec les parents est essentiel. Leur mobilisation est constamment recherchée.

Les soins cliniques et psychologiques

La maison d'enfants dispose d'un pôle psychologique regroupant quatre psychologues, dont l'activité se décline notamment en différentes actions menées auprès des usagers, définies dans le cadre du projet personnalisé.

Entretiens liés à la phase de connaissance

Lors de ces entretiens, préliminaires à l'élaboration du projet personnalisé, il s'agit de recueillir des informations sur la situation de l'usager lui-même et de son environnement de vie.

Actions cliniques directes

- Entretiens familiaux (travail d'élaboration du lien parent-enfant, verbalisation, médiation...).
- Lors des suivis courts ou autres entrevues dans le cadre du projet personnalisé, il s'agit le plus communément de mettre en place un dispositif permettant d'écouter l'usager dans son authenticité et d'entendre ce qui, pour lui, fait symptôme. De fait, la plupart des actions en interne visent à offrir à l'usager un espace d'élaboration privilégié, afin de le soutenir dans sa démarche d'individuation au sein de son environnement de vie. Pour ce faire, il faut tenter de conduire l'enfant ou le jeune à questionner ses repères, ce qui chez lui fait souffrance. Ce travail est mené en interne lorsque la situation permet de penser qu'une action de courte durée peut conduire à une évolution positive.
- La situation de certains usagers nécessite plusieurs rencontres à des fins de préparation à la mise en lien avec les partenaires extérieurs.

Actions cliniques indirectes

Il s'agit de la mise en lien et de l'orientation des usagers, vers des partenaires extérieurs :

- essentiellement dirigées vers une prise en charge psychologique qui nécessite de se voir installée dans la durée (psychologue en libéral, psychiatre en libéral, centre médico-psychologique, Maison des adolescents, cliniques privées...) ;
- situation qui nécessite un médecin pédopsychiatre ;
- prise en charge dans un champ spécifique par un professionnel en lien avec le psychologue (bilan neuropsychologique, psychomotricité, orthophonie, etc.).

La santé

La maison d'enfants s'attache à mettre en place des actions autour de la promotion de la santé et du bien-être. Sur ce point, les travaux de l'ANESM, l'observatoire national de l'enfance en danger et les démarches expérimentales réalisées par la direction de la protection maternelle et infantile de Haute-Savoie serviront de fil conducteur aux actions mises en place au sein de la maison d'enfants. Les démarches à mettre en place devront aller dans le sens d'une meilleure prise en compte de la santé des mineurs dans sa globalité, d'une formalisation des actions déjà menées spontanément par les équipes éducatives et de l'élaboration de protocoles généraux qui serviront l'intérêt des usagers.